

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Août 2019

Tous les membres présents, excepté :
Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration :
Excusé avec procuration :
Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : Mme GUILLAME Christine

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

1 Approbation du compte rendu du 7 juin 2019

- **Dégâts des eaux survenu le 14/01/2019 dans la Mairie** : les plaques seront achetées début septembre afin de solliciter le remboursement par Groupama

- **Le marquage au sol "plaque Handicapé"** aux abords de la salle des fêtes se fera prochainement :
Responsable Louis BELOT

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

1. Délibération pour Approbation du rapport de la CLECT - Délibération 2019 -007

Par un courrier en date du 8 juillet 2019, le Président de la CLECT de la Communauté de Communes Loue-Lison nous a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date **du 2 juillet dernier**.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 9 novembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2018. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Loue Lison verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U. (hors charges transférées)

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie dès le **mois de mars 2019** pour étudier les transferts de compétence 2019 et affiner le calcul des transferts de charges correspondants. En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Attribution de compensation (AC) pour Durnes : 929.00 € pour 2019

Le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées, après en avoir délibéré, malgré toutes les remarques, évoquées et un système très complexe, laissant apparaître parfois un sentiment d'injustice, est unanime : 9 voix "pour" :

- Approuve le rapport de la CLECT du 2 juillet dernier (Rapport disponible en Mairie)
- Autorise Madame le Maire, à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Août 2019

2. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018

Rapport envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal le 24/7/2019

Ce rapport doit être présenté en conseil municipal, pas besoin de délibération (info communiquée par la CCLL, mail du 26/8/2019)

Rapport approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal

Il est à votre disposition à la mairie ou par le lien suivant (dernière ligne sur fond blanc) :

<http://www.cclouelison.fr/index.php/fr/information/7431/dechets-menagers>

3. Motion "Contre la fermeture des Trésoreries" Délibération 2019 -008

Motion relative au projet de réseau de proximité des Finances publiques du Doubs : joint à la Convocation de la présente réunion ainsi que transfert des mails aux membres du Conseil Municipal concernant ce sujet

Le 6 juin dernier, Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérard DARMANIN a écrit aux parlementaires du Doubs, à Madame la Présidente du Département, ainsi qu'aux Présidents des associations de Maires pour leur présenter le nouveau réseau de proximité des Finances publiques et sa déclinaison envisagée, à ce stade pour le Doubs.

Le 15 juin, les élus locaux du territoire Loue Lison apprenaient par la presse la fermeture des trésoreries d'Ornans et Quingey, véritable service de proximité ouvert tous les jours.

Dans le Doubs, la Direction Départementale des Finances Publiques est présente dans 22 communes, présence qui, selon le Ministre, doit être repensée pour répondre davantage aux besoins actuels des usagers, des collectivités locales, notamment rurales, et permettre une amélioration des conditions de travail des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix "pour"

- Approuve la délibération prise par la CCLL le 4 juillet 2019 : *" Si les élus de la CCLL sont sensibles à la volonté d'écoute, d'échange et de dialogue qui s'est ouverte avec Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques, ils tiennent à affirmer qu'ils resteront fermes sur leur volonté de voir maintenus sur leur territoire :*

- *Une trésorerie à Ornans ou service de gestion comptable selon la nouvelle dénomination ;*
- *La présence à Quingey d'un « cadre de haut niveau » auprès des 74 communes, des nombreux syndicats dont le SMHDHL bientôt labellisé EPAGE qui rayonne sur 9 EPCI ;*
- *Le maintien d'accueil de proximité sur Ornans, Amancey, Arc & Senans et Quingey, voire leur développement pour répondre aux besoins des usagers, par une présence aussi dans la sphère publique et pas uniquement par des partenariats avec des buralistes ou grâce à la présence postale aujourd'hui privatisée et fortement réduite après une vague importante de fermeture de bureaux ces dernières années. Les élus tiennent à faire savoir qu'ils seront particulièrement vigilants quant aux décisions qui seront prises.*

- Autorise Madame le Maire, à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier

4. Validation du projet d'Aménagement forestier 2018-2037

Une rencontre sur le terrain a eu lieu le 4/7/2019 avec les membres du Conseil municipal disponibles.

Lors d'une 2^{ème} réunion qui a eu lieu le 22/7/2019 en Mairie, Mme Vibert Mylène, Aménagiste accompagnée de Mr Guillaume Loïc, Technicien Forestier Territorial ONF, nous a présenté un projet de révision de l'aménagement forestier 2018-2037

Explications + Power Point sur :

- l'état des lieux de la forêt

- les enjeux et les propositions d'actions
- le scénario de gestion

Envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal le 30/7/2019

Le Conseil Municipal, par 8 voix "Pour" et 1 "Abstention" valide le projet de révision de l'aménagement forestier 2018-2037.

Une réunion est programmée fin octobre pour validation de l'aménagement forestier 2018 - 2037

5. Délibération pour adhésion au Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) - Délibération 2019 -009

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif soit 54,60 €

Afin de bénéficier, en 2019, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les nouvelles modalités exposées précédemment, notre collectivité doit aujourd'hui en exprimer la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par l'ensemble des voix représentées :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décider de solliciter, pour 2019, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine : Assainissement collectif
- Autorise le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

La durée est pour une année dans la mesure où la plupart des groupements de communes sont en train d'étudier les modalités de transfert de compétence eau et assainissement et que les dates de transfert effectif (entre 2020 et 2026) seront mieux appréhendées fin 2019

6. Site Internet

Présentation du site internet qui sera ouvert pour le 31/8/2019 : information dans vos boites aux lettres prochainement

Ce site sera complété par d'autres informations dans les mois à venir

7. Résultat du sondage Air de Jeux

Aurore nous expose les résultats du sondage : **seulement 30 % de réponses dont 19 % pour les familles avec enfants**

La tendance laisse apparaître 2 zones d'implantation avec des activités bien définies :

- vers le rond-point pour les activités des plus petits avec une structure multi-activités
- vers le bâtiment communal pour les ados et +, pour des activités sur terrain multi-sport et table de ping-pong

Le sondage met aussi en évidence la sécurité du site de la vierge s'il est retenu, prévoir une voie d'accès (genre piste cyclable) car les voitures passent très près des bords de la route

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Août 2019

Nous précisons qu'un terrain de boules existe déjà à côté du bâtiment communal

Il a été décidé de démarrer les études nécessaires (normes etc.....) à l'installation de différents équipements au niveau du rond-point
Aurore a la charge de ce dossier

8. Informations diverses

URBANISME

Déclaration de travaux

PERRIER Quentin – 10 rue du Château : Création d'un Atelier → en cours

CUENOT Dominique : Démolition d'une véranda → remplacée par une pergola → Acceptée

EDF / TOURNIER Loïc : Pose de panneaux photovoltaïques → en cours

DUBIA Gérald : Pose d'une fenêtre + 4 fenêtres de toit → en cours

CROISY Christophe : Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + Terrasse + Raccordement assainissement → en cours

Permis de construire

ANGELI Clarisse : Construction d'une maison individuelle Rue des Jonches → en cours

Cerfs /Vernierfontaine (cf réunion de conseil du 22/3/2019°

Mr le Préfet a répondu au courrier qui lui avait été envoyé.

Plusieurs actions sont engagées auprès de M Thibaut, propriétaire du parc ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

Nettoyage du village

La Municipalité remercie les personnes qui participent au nettoyage, à l'entretien et au fleurissement du village et du site de la vierge.

Vente de bois de chauffage :

Au plus offrant, ouvert à tous : mise à prix → 200 €

Ce bois se trouve route de La Barêche (sous le chêne qui a été nettoyé)

Les personnes intéressées pourront se présenter à la Mairie Le mercredi 11 septembre 2019 à 19 h avec leur soumission sous plis cachetés

9. Questions diverses

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H